

5 bonnes raisons de se syndiquer au SNFOLC

Cher(e) collègue,

Incertitudes, confusion et chaos ont été les maîtres-mots de la rentrée scolaire 2020. Exploitant la crise sanitaire de la Covid-19, le ministre J-M Blanquer poursuit les contre-réformes qui dégradent nos statuts et nos conditions de travail. Dans ce contexte particulier, le syndicat FO des Lycées et Collèges informe les personnels, les aide à s'organiser et à faire respecter leurs droits et leur spécificité.

1 Se syndiquer au SNFOLC pour faire valoir ses droits. FO défend les garanties statutaires et les droits des personnels. Les élus assurent aussi un suivi rigoureux et attentif des situations individuelles et de la carrière de chaque adhérent : avancement, promotion, mutation, recours PPCR, etc.

2 Force ouvrière revendique l'augmentation des salaires pour tous. FO n'accepte pas que les salaires soient gelés et que notre charge de travail augmente sans cesse. Le ministre Blanquer fait miroiter une « revalorisation » à la tête du client. Mais la première urgence c'est d'augmenter de 18 % les salaires de tous les personnels pour permettre de rattraper la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2000. Les personnels hospitaliers viennent d'obtenir 183 euros nets par mois d'augmentation indiciaire. Dans l'immédiat, la première mesure que Force Ouvrière demande au ministre, c'est d'étendre cette augmentation à tous les personnels des collèges et lycées. Et sans contrepartie !

3 Le SNFOLC défend les statuts avec sa fédération de fonctionnaires FO, majoritaire dans la Fonction publique. Le SNFOLC défend le code des pensions civiles, élément central de notre statut de fonctionnaire d'Etat. C'est pourquoi il demande le retrait total de la réforme des retraites par points (toujours à l'agenda ministériel) qui pénalise tout le monde.

Le SNFOLC défend l'égalité de traitement. La loi Darnaud de Transformation de la Fonction publique instaure l'arbitraire dans la gestion des carrières : l'avancement et les mutations s'effectuent désormais sans aucun contrôle des représentants des personnels. Les conséquences en sont désastreuses. FO demande le rétablissement des commissions paritaires et l'abrogation de cette loi régressive.

Le SNFOLC intervient pour le réemploi de tous les contractuels enseignants, AED et AESH. Il revendique leur accès à la fonction publique avec un vrai salaire et un vrai statut.



4 Défense de l'Ecole de la République, de l'instruction, des disciplines, de la liberté pédagogique, des diplômes. Pour le SNFOLC, les professeurs doivent pouvoir transmettre des connaissances disciplinaires à leurs élèves, dans le cadre de leur liberté pédagogique individuelle. Le dispositif 2S2C du ministre remplace les enseignements disciplinaires par des activités périscolaires assurées par des associations et les collectivités territoriales. Le SNFOLC en demande l'abandon.

Le SNFOLC défend le baccalauréat avec ses épreuves disciplinaires, anonymes, nationales et ponctuelles. C'est ce que menace la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée. FO revendique son abrogation. SNFOLC s'est battu contre les E3C, il demande l'abandon des épreuves communes.

Le SNFOLC défend les postes et les missions statutaires des P.EPS, CPE, Psy-EN-EDO, certifiés, agrégés, chaires supérieures, ITRF, AED, AESH.

5 Le SNFOLC est affilié à la fédération FO de l'enseignement (la FNEC FP-FO) et à la confédération Force Ouvrière qui regroupe les fonctionnaires et les salariés du privé. Outre les nombreuses informations fédérales et confédérales, FO avec ses syndicats est un point d'appui incontestable pour faire valoir ses droits et revendications sur toutes les questions qui dépassent le cadre de l'Education nationale. Les adhérents du SNFOLC disposent de nombreuses informations, de l'aide et de l'expertise de la part du syndicat mais aussi de la fédération et de la confédération.

Ne restez pas isolé(e), adhérez au SNFOLC !